

“ Tous les périls et les maux d'une société découlent de ses erreurs et de ses crimes. Or, l'erreur dominante, le crime capital de ce siècle, c'est la prétention de soustraire la société publique au gouvernement et à la loi de Dieu ”.

FAITS ET ŒUVRES

AUX GRONDINES

On nous écrit des Grondines :

Le Sacré-Cœur continue à étendre son règne bienfaisant, dans notre province de Québec.

A l'appel de M. le curé, M. l'abbé Léon Vien, missionnaire de la Tempérance arrivait mardi, le onze courant, dans notre paroisse pour y prêcher un triduum de Tempérance, et, pendant les Quarante-Heures, nous préparer à introniser le S.-Cœur à nos foyers.

“ Le Sacré-Cœur ne se sépare pas de sa croix ”.

“ C'est par sa croix qu'il règne ”.

Les paroissiens des Grondines ont compris ces vérités. Avant de se consacrer au Sacré-Cœur, aux pieds du S. Sacrement, ils ont reçu les mots d'ordre du Sacré-Cœur :

1° Guerre à l'alcool, sous toutes ses formes et partout.

2° Guerre au blasphème !

3° Guerre aux jeux à l'argent et à la profanation du dimanche !

Puis notre bon Curé, à genoux au pied du S.-Sacrement exposé, a lu, comme chef spirituel de la paroisse, la consécration, par laquelle le S.-Cœur était officiellement reconnu comme Roi !

Puis ce furent les maires du Village et de la paroisse des Grondines, MM. Rivard et Laganière, qui, à ce titre, reconnurent le Sacré-Cœur comme Roi de leurs deux municipalités.

Enfin à midi sonnait chaque famille, groupée au foyer, autour du père et de la mère, se consacrait au Sacré-Cœur !

Au delà de 500 hommes et jeunes gens, ont pris la croix, jurant d'en être les défenseurs et les apôtres partout.

Pour messieurs les Curés. — *Nous sommes heureux de rappeler ici que M. l'abbé Léon Vien, missionnaire diocésain de la Tempérance, se tient constamment à la disposition de messieurs les Curés qui voudraient retenir ses services pour prédication de triduum ou de missions : fondation ou renouvellement de sections paroissiales de la Croix Noire, Intronisation du Sacré Cœur de Jésus, etc.*